L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau—No. 73 rue du Carondelet.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 7 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

A TRAVERS CHAMPS

Par Henry Gréville.

XII.

Maxime n'eut pas la fièvre cependant ; le lendemain matin, s'éveillant d'un bon sommeil, il chercha vainement à se rendre compte de ses émotions de la veille et ne trouva que l'impression d'un malaise pénible, comme au lendemain d'une migraine.

—Pourquoi diable étais-je si malheureux ? se dit-il une ou deux fois pendant qu'il s'habillait. Ne trouvant rien à se répondre, il alla déjeuner.

En revoyant ses hôtes, il éprouva une sorte de remords :

—Au bout du compte, pensa-t-il, j'ai accouru aux fenêtres, et ce n'est pas beau.

—Hier soir, en me promenant, je me suis aperçu que vous dormiez la fenêtre ouverte, lui dit Souratine vers la fin du repas ; —Orianof sentit la rougeur lui monter au visage—c'est très malsain dans notre climat : un médecin devrait savoir cela.

—Aussi, répondit le jeune homme, je l'interdis à mes patients.

—Très bien ! dit Tatiana Petrovna, vous vous réservez le monopole des imprudences, à ce qu'il paraît ? Si vous tombez malade par votre faute, je vous préviens que je ne vous soignerai pas.

—Moi qui pensais précisément hier soir, que ce serait bien agréable de vous avoir pour garde-malade ! Cette pauvre grange où vous avez installé ces paysans était devenue une demeure si confortable !

—N'allez-vous pas comparer votre belle chambre bleue à une grange ? Quand on a un bon lit et un toit sur la tête, on n'a pas besoin de garde malade. Viendrez-vous voir après dîner ce qui se passe dans le palais que j'ai fait avec cette grange ?

Orianof ne demandait pas mieux. La journée passa vite et vers le soir ils partirent, très joyeux et disant mille folies.

—Emmenez-moi, gémissait Souratine d'un ton plaintif, pendant qu'ils montaient en voiture.

—Nenni, lui répondit sa femme ; mais, si vous êtes bien sage, on viendra vous chercher au retour et nous irons nous promener.

—Vous me trouverez à moitié route, répondit Souratine.

La calèche roulait déjà.

—Je te le défends bien ! lui cria sa femme en se retournant pour le menacer du doigt.

Souratine, en riant de tout son cœur, lui fit un signe de la main et rentra dans la maison.

Les malades allaient beaucoup mieux ; en revanche, l'épidémie avait envahi plusieurs autres cabanes ; la visite fut longue.

Le village était triste ; le petit mort était enterré, mais les femmes craignaient pour leurs maris. Mme Souratine employa toute son éloquence à les rasseurer et réussit à moitié. Orianof se mêlait à prêcher aussi et réussit tout à fait ; sa voix mâle exerçait une influence presque superstitieuse sur ces pauvres femmes, semblables à un troupeau de brebis d'Arcadie, qui partirent, suivis des bénédictions de tout le village.

A mi-chemin de la maison, Grégoire arrêta tout à coup ses chevaux devant son maître. Assis au bord de la route, les jambes pendantes dans le fossé, Souratine trônait sur le gazon, une longue baguette en guise de sceptre à la main ; son paletot de léger drap gris, d'une jolie coupe, mais froissé par l'usage, et son pantalon de toile écrue, avaient pris quelques taches vertes sur le siége agreste qu'il avait choisi. Il rait comme un enfant de son espièglerie.

—Ah ! te voilà ! lui dit sa femme en le voyant s'approcher. Que tu es donc joli ! Mais que tu es joli ! Monte, monte, mais pas peur de te salir.

—Tiens, c'est vrai, dit Souratine ; il y avait de l'eau dans le fossé et j'y ai trempé une baguette pour mesurer la profondeur.

—On ! cela ne retranche rien au pittoresque de ton apparence ; allons, viens !

Quand il fut assis :

—Es-tu bien ! lui demanda-t-elle.

—Très bien, merci ! On tient facilement trois dans cette calèche. Je vous ai dérobé, me pardonnez-vous ?

—Où ordonnez-vous d'aller, Madame ? dit Grégoire en se retournant vers eux.

—Chez Justine Pavlovna, répondit Mme Souratine.

La calèche tourna à gauche et se mit à rouler sur le sol gazonné d'une route peu fréquentée.

—Chez la vieille Justine ! s'écria Souratine avec un cri d'horreur. Mais je suis fait comme un apothicaire allemand ! Tania, c'est une plaisanterie !

—C'est très sérieux ; il ne fallait pas me dérober ; si tu m'avais attendu à la maison, tu aurais pu te faire superbe.

—Oh ! les suites fatales d'une désobéissance ! s'écria Souratine en levant les bras au ciel.

Sa femme contemplait son cœur et Maxime, son visage, dans ce tête-à-tête. Alexandre, s'adressant à Souratine, dit Tatiana en reprenant son sérieux, nous allons retourner chez nous. Quant à vous, Maxime Ivanovitch, on ne vous demande pas votre avis ; vous êtes notre prisonnier, il faut nous suivre. Rentrons-nous ?

—Non, non, répondit Souratine, je suis encore bien assez beau pour Justine Pavlovna.

—Oh ! les hommes ! dit sa femme, dédaigner ainsi une charmante femme qui a voulu l'épouser à toute force jadis ; il n'avait guère que vingt-cinq ans de moins qu'elle, l'union était bien assortie, comme vous voyez.

—Certainement, dit Orianof. Et vous n'êtes pas jalouse ?

—Moi ? Non.

—Nous ne sommes pas jaloux chez nous, fit Souratine d'un ton sentencieux.

Justine Pavlovna était une vieille fille fort riche, qui habitait une énorme maison seigneuriale à quelques verstes de là. Suivant l'antique usage, pour empêcher la solitude elle avait rassemblée autour d'elle une quantité innombrable de demoiselles de compagnie, de femmes de chambre, de brodeuses, de pupilles, de filleules, etc. On en disait très fâcheux la vie d'intérieur, mais tout visiteur était le bienvenu chez elle.

Des rires joyeux et les sons d'un vieux piano fourbu comme il ne s'en trouve qu'en province sortaient de toutes les fenêtres ouvertes.

—Il y a du monde ! s'écria Souratine terrifié.

—Battons en retraite ! dit sa femme qui rait aux larmes.

Au moment où elle donnait cet ordre à Grégoire de tourner bride, la maîtresse de maison, alertée par le bruit des roues, vint elle-même sur le perron pour les recevoir.

—Pardon, Justine Pavlovna, lui dit Mme Souratine sans descendre de voiture, j'ai voulu faire une plaisanterie, et cela ne m'a pas réussi. Je croyais vous trouver seule et je vous amenais mon mari, prêt en flagrant délit de pêche à la ligne dans une rigole.....

—Vous êtes toujours les bienvenus, dit la vieille fille avec sa bonne grâce hospitalière. Entrez, nous n'avons que des amis.

—Attendez, dit Mme Souratine en descendant de voiture, nous allons nous faire beaux pour la circonstance.

Et se penchant sur la plate-bande qui faisait pendant à la maison, elle cueillit deux roses rouges, en passa une à la boutonnière de son mari et mit l'autre à son corsage.

—Nous voilà endimanchés, dit-elle en souriant. M. Orianof n'a pas besoin de parler, lui ; il est au-dessus de ces faiblesses.

Ils entrèrent et n'eurent pas lieu de s'en repentir ; tous les visiteurs étaient jeunes et gais. Grâce à la réputation de distinction de Souratine, ce qui chez un autre eût passé pour un manque d'usage fut considéré comme une espièglerie amusante. On le fit danser, et il dansa ; on le fit jouer à Colin-Maillard ; il courut pendant dix minutes les yeux bandés après un bâton revêtu d'un jupon emprisonnant qu'on traînait devant lui, et qu'il finit par serrer dans ses bras. Tatiana riait comme un enfant ; Maxime avait renoncé à toute apparence de gravité. Jamais, de mémoire d'homme, on ne s'était tant amusé.

—Il est temps de partir, dit enfin Mme Souratine en soupirant.

—Un galop pour finir ! s'écria un des jeunes gens.

—Un galop, soit ! dit Tatiana Pétrovna en s'asseyant devant un chaudron fêlé qui tenait lieu d'orchestre.

Et elle entama un galop frénétique avec une maestria qui électrisa les danseurs.

Dans la salle bien éclairée, les robes légères, les ceintures flottantes voltigeaient et tourbillonnaient. Mme Souratine, assise au piano, jouait sans effort, sans fatigue apparente. La clarté d'un grand candélabre chargé de huit bougies éclairait son visage, rosé par la chaleur et le mouvement ; une expression de gaîté enfantine lui donnait l'air d'une toute jeune fille : ses mains fermes et fines frappaient impitoyablement les touches jaunies ; de temps en temps elle regardait les danseurs et souriait avec bonté en les voyant tournoyer.

Assis à l'ombre d'un rideau, Maxime la regardait.

—Qu'est-ce qu'elle pensait-il ; on croit la connaître et elle vous échappe pour se montrer sous un aspect nouveau, mais son trait distinctif, c'est la bonté.

Souratine lui frappa sur l'épaule.

—Bien ténébreux, à quoi penses-vous ? lui dit-il.

—Je pensais que Tatiana Pétrovna se fatigue trop, répondit Orianof.

Souratine regarda sa femme, et, de même que son jeune ami, il se dit probablement qu'elle était bien jolie.

Les rose rouge de son corsage penchait doucement ses pétales à demi flétris sur sa robe d'une nuance claire indécise ; des tresses tombaient un peu plus bas que de coutume sur son cou. Fatiguée, cette fois, elle jouait machinalement en regardant dans le vague ; ses yeux assombris étaient devenus presque noirs...un bruit aigre et strident résonna tout à coup. Mie se leva.

—C'est la dernière corde, dit-elle ; il n'y avait plus que celle-là, et je l'ai cassée. Allons nous coucher.

Dix minutes après la troika fougueuse emportait chez eux les trois visiteurs.

Maxime dormit moins bien que la nuit précédente, il rêva que dans ses deux mains jointes il tenait la rose rouge que portait Mme Souratine. La fleur était flétrie, mais ses pétales, encore odorants, semblaient s'enrouler d'eux-mêmes autour de ses lèvres pendant qu'il en aspirait le parfum. Des roses fleurissaient sous sa fenêtre, mais cette fenêtre était fermée. Il s'éveilla, la tête prise comme d'un vertige ; il avait du soleil plein les yeux, et cependant sa chambre était au couchant.

XIII.

C'était un dimanche ; les stores étaient baissés dans le salon où les trois amis se réunissaient après le dîner. Le soleil se couchait par un interstice et jetait une longue traînée lumineuse sur les rosaces brodées du tapis. La conversation venait de s'éteindre paisiblement.

—Voilà quitrze jours que je suis ici, dit tout à coup Orianof, il faut pourtant que je m'en aille.

Souratine, qui s'assoupissait tout doucement, se redressa, les yeux grand ouverts.

—Vous en aller ? Quelle idée ! Vous passerez tout l'été avec nous.

—C'est trop beau pour être vrai, répondit Maxime. J'ai écrit ce matin pour qu'on m'envoie un équipage et des chevaux.

—Mais c'est une trahison ! Sans nous prévenir ! Tatiana, gronde-le donc ! s'écria Souratine.

Sa femme n'avait pas levé les yeux ; depuis quelques secondes elle piquait d'un mouvement plus rapide l'aiguille dans sa tapisserie.

—Il ne s'en ira pas, dit-elle tranquillement, sans regarder son hôte.

Souratine se mit à rire en se frottant les mains.

—Bravo ! dit-il. Que répondrez-vous à cela, Maxime ?

—Rien, sinon que ma présence est nécessaire chez moi, et que mes affaires.....

—Prétextes, reprit vivement Souratine. On n'a pas besoin de vous avant les foins ; vous pouvez bien rester ici jusqu'à la Saint-Jean.

—En vérité, je.....

—Tatiana, mais fâche-toi donc ! Tu ne dis rien !

—A quoi bon ? Il ne s'en ira pas, répondit-elle avec le même calme : il sait que nous avons besoin de lui.

—Comment cela ? fit Maxime surpris.

—Pour soigner nos pauvres paysans. Un médecin n'abandonne pas plus ses malades qu'un soldat son drapeau.

—Mais ils vont bien maintenant, Tatiana Pétrovna, et d'ailleurs, vous savez ce qu'il faut faire en semblable occurence.

—Vous resterez, dit-elle d'un ton à la fois poliet et nonchalant.

—Oui, certainement, jusqu'à l'arrivée de mes chevaux, répondit Maxime.

Il se sentait irrité de l'assurance de Mme Souratine.

—Est-elle donc si certaine de son pouvoir sur moi ? se demanda-t-il intérieurement.

Son pouvoir ! il n'avait jamais pensé qu'elle eût un pouvoir sur lui. Tout étonné de cette idée nouvelle, il sentit en même temps qu'elle était bien fondée.

(*A continuer*).

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. FR. MAOHET, Marchand, à Baton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Pelicians.
H. C. BERNARD, à Brule Landing, Ouest Baton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPLOY, Maître-de-poste à Markeville route de Avoyelles.
J. MARIAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.
O. ROBERT, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
F. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Post-Rte
A. DUBIO, Arnaudville.
M. PETITIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Parage-Pasta.
A. NEVEU, Vermilionville.
LAURENT OHÉRI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYNE, Morganville (Avoyelles).
SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jacksville (Texas).
W. HUDSON, à Jeanerette, par Sainte Marie.
EDGARD DELERY, Bals St. Louis, Miss.

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

RSection 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale décrètent : Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus : Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus : Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus : Que personne ne devra prendre à l'aide de trappes ou de filets, pour poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, du avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7—Décrètent de plus : Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus : Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus : Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10—Décrètent de plus : Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus : Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus : Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs ; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'école de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13—Décrètent de plus : Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus : Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, après contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus : Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
WILLIAM STRONG,
Secrétaire de l'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
ENTRE
NEW-YORK ET LE HAVRE
avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (salles pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit :

LABRADOR, Sanglier, mercredi, 5 septembre.
*PEREIRE, Danré, mercredi, 12 septembre.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 19 septembre.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — .....$ 65
Troisième — — .....$ 35

Prix du passage pour Plymouth, Londres et toute autre station d'Angleterre :
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Europe avec amnagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $55 en currency ? compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRIPP, Agent.
Gallier Court, Loitre H. Nouvelle-Orléans.
4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."
DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS ; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs de Liverpool, les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe allez et retour.
Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agents généraux, 237 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans :
A. E. MILLER & CO., 6 rue du Carondelet.
EDWARD A. YORKE, au coin des rues Carondelet et Gravier.
22 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants :
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CONTES.
Le steamer HUDSON,
E. V. Gager, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 13 Sept., à 8 h., A. M.
L'assurance sur cargaison est prise sur cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage.....$15.
Entrepont.....12.
Billet d'excursion 30.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—jan Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers portant la malle des Etats-Unis—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELLIA,
Fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis,
capitaine Wm. Hanover,
partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures du matin ; le MARDI à l'arrivée du train de Quatre heures de l'après-midi ; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin, le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi ; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de neuf heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusque l'Old Landing sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI, à six heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à partir du train de neuf heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précède celui à partir duquel le steamer doit quitter Mandeville.

Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA,
2 juin—jan Au No 249 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,
Pour Mandeville, Louisbourg et, Madisonville,
Le beau steamer
CAMELLIA,
Très bon marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis.
Capitaine HANOVER
fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.
Prix du passage, Une piastre, aller et retour.
Restaurant à bord.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
10mai— No 249 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
remplacera le STANDARD, Commis.
Se rendra à Vicksburg à la ligne Parker, pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JANNEY & WORK, 102 Carondelet st
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le fret et agit en les conditions de Trenton, Mobile et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. R. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS,
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmesport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BIG SUNFLOWER,
A. P. Trousdale, capitaine, J. S. Schmidt, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
7 sept— No 4 rue Tchoupitoulas.

Paquebot régulier des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmesport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 81 rue Gravier,
HITE & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas.
R. W. ADAMS, 21 Commercial Alley.
9 août—

Paquebot régulier des Opelousas.
Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmesport, Churchville et tous les débarcadères de la côte de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
BRENTON,
James H. Robbins, capitaine, Gabe Block commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
LORD & McFEAKE, 48 rue du Camp,
N. O. DONAHUE, 76 rue Gravier.
1er août—1m

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
remplacera le ST. JOHN,
F. GEORGE, Capitaine,
J. C. SERGENT, Commis.
Voyage de retour, tous les SAMEDIS, à MIDI.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. S. MELANÇON,
No de 32 rue Bienville.

Paquebot de la côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.
HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour : il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS midi.
Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
ROUSSEL & VIDRY,
105 rue Decatur, près St-Louis.
16juillet—jan

Hibernia Insurance Company,
Bureau, No 37 rue du Camp.
JOHN HENDERSON, Président.
P. IRWIN, Vice-Président.
THOS. F. BRAGG, Secrétaire.

Primes	$128,038
Pertes payées	78,208
Profits nets	60,956

A une élection tenue Lundi, 7 courant, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante :

Patrick Irwin,	John Henderson,
Thomas King,	John G. Ryan,
Thos. Gilmore,	W. J. Castell,
John T. Gibbons,	Jas. A. Girdner,
William Hart,	Emile Gaudin,
David Jackson,	John H. Hanna,
	F. J. Gaquet.

A une réunion du Bureau de Direction, qui a eu lieu le 14 mai, JOHN HENDERSON, Président, P. IRWIN, Vice-Président, et THOS. F. BRAGG, Secrétaire, ont été réélus à l'unanimité.

La Direction a déclaré des profits nets de la Compagnie dans les deux derniers mois, 15 pour cent d'intérêt ; aussi, 5 pour cent de dividende sur les primes payées par les actionnaires (exclusivement les primes payées par les actionnaires) et 10 pour cent sur les primes payées par les assurés. Les dits intérêts et dividendes à être payés au crédit des actionnaires.

Les intérêts et les dividendes sur les actions payés contient payables au bureau de la Compagnie, à partir du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG,
Secrétaire.
Nlle-Orléans, 25 mai 1877. 6juin—1m

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord entreprendront leur service régulier l'automne prochain comme ci-dessus :

De Brême	De la Nlle-Orléans
Hannover... 12 sept.	environ 11 oct.
Frankfurt... 10 oct.	" 11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE :
De Nlle-Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nlle-Orléans :
Chambre.....$150 en or Etrepont.....$85, n or
De la Nlle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême :
Chambre.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane :
Chambre.....$35 en or. Entrepont.....$15 en or.
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.
La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, jours de départ annoncés et les prix du passage.
Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. J. STOCKMEYER & Co.,
Agents.
18 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du 4 après le 20 février 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Stieuville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 15 m. du soir pour la Nlle-Orléans. Le bateau qui se relaiera au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à six heures du soir.
Le train reçu au même endroit, à 8 heures sera livré le lendemain matin.
O. S. PAYNE,
Surintendant.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
24 mai—

Pour le Lac.

Bureaux du New Orleans City Railroad Company.—Au No. 124 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, depuis 6 heures du matin à 8 heures de l'après-midi, et toutes les demi heures de 8 heures de l'après-midi à 9 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
22 mai—

Chemin de fer Pontchartrain.

Dépot au pied des Champs-Elysées, près la Levée, 2e District.
Excursions au Lac, aller et retour, 20 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures	A. M.	7 heures	A. M
7½ heures	A. M.	8½ heures	A. M
9 heures	A. M.	10 heures	A. M
10½ heures	A. M.	11½ heures	A. M
Midi	M.	1½ heures	P. M
2 heures	P. M.	2½ heures	P. M
3 heures	P. M.	3½ heures	P. M
4 heures	P. M.	4½ heures	P. M
5 heures	P. M.	5½ heures	P. M
6 heures	P. M.	6½ heures	P. M
7 heures	P. M.	7½ heures	P. M
8 heures	P. M.	8½ heures	P. M
9 heures	P. M.	9½ heures	P. M

Les trains partiront comme suit :
Les dimanches les trains partiront toutes les demi heures à partir de 6 h. P. M.
Les Dimanches il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrement des amateurs de pêche, chasse, etc.
Les passagers devront s'arrêter à Gentilly en avertirent le conducteur avant le départ du train.
1er avril—3m D. S. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.
LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express partent tous les jours, à partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit :

DEPARTS.	ARRIVES.
Express No 1...8.30 P M	Express No 2...11.00 A M
Express No 4...8.1 A M	Express No 3...2.45 P M

Les Nos 1 et 4 partent tous les jours ; les Nos 2 et 4, tous les jours excepté le dimanche.
CHAQUE PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIROET MILAN, Tennessee. Pour un Pullman sleeper, s'adresser au bureau de billets, 1 rue Carondelet.
Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. H. ROBINSON Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, lemjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.
Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.
A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit :

DEPARTS.	ARRIVES.
Express No 1...8.30 P M	Express No 2...11.00 A M
Express No 4...8.1 A M	Express No 3...2.45 P M

Les Nos 1 et 4 partent tous les jours ; les Nos 2 et 4, tous les jours excepté le dimanche.
CHAQUE PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIROET MILAN, Tennessee.
Le Pullman Palace Cars leave for Cincinnati, Louisville, Nashville, et Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York cities.
Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. H. ROBINSON Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, lemjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.
Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.
A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit :

DEPARTS.	ARRIVES.
Express No 1...8.30 P M	Express No 2...11.00 A M
Express No 4...8.1 A M	Express No 3...2.45 P M

Les Nos 1 et 4 partent tous les jours ; les Nos 2 et 4, tous les jours excepté le dimanche.
CHAQUE PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIROET MILAN, Tennessee.
Le Pullman Palace Cars leave for Cincinnati, Louisville, Nashville, et Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York cities.
Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. H. ROBINSON Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, lemjuin

Firemen's Insurance Company of New Orléans.
Compagnie